



Abus de la mutuelle pour la résiliation

Par **wb59**, le **06/12/2012** à **22:54**

Bonjour

j'ai pris contact avec une nouvelle mutuelle courant septembre, acceptant leur proposition ils se sont chargés de résilier mon ancienne. J'ai reçu au bout de quelques jours un courrier confirmant cette résiliation à la prochaine échéance de fin décembre. Le souci est que cette mutuelle (associative à but non lucratif) m'a envoyé un second courrier plus d'un mois après me refusant cette fois la résiliation, avec pour motif la non indication de l'échéance de le courrier de résiliation. Evidemment ce 2nd courrier est hors délai pour une nouvelle demande de résiliation. Quelles sont mes recours ? Je suis engagé auprès de ma nouvelle mutuelle et ne peux pas en payer 2 ! Je suis convaincu que ce n'est pas légal. Merci de votre aide. »